

► DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'**augmentation de capital** et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières) :

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux, durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 22/05/2012 22 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 3,75 milliards d'euros ● 7,5 milliards d'euros pour les titres de créance	Le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu des 23 ^e , 24 ^e et 26 ^e résolutions s'imputera sur le plafond de cette résolution. Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 23 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (hors offre au public)	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 1,125 milliard d'euros ● 5 milliards d'euros pour les titres de créance	Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 3,75 milliards d'euros prévu par la 22 ^e résolution Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 24 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription [dans le cadre d'une offre au public]	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 1,125 milliard d'euros ● 5 milliards d'euros pour les titres de créance	Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 3,75 milliards d'euros prévu par la 22 ^e résolution Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 25 ^e résolution	Augmenter le montant de l'émission initiale en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 31 ^e et 32 ^e résolutions		Dans la limite des plafonds prévus par les 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 31 ^e et 32 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 26 ^e résolution	Émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange	Dans la limite légale de 10 % du capital	Dans la limite du plafond de 1,125 milliard d'euros prévu par les 23 ^e et 24 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 27 ^e résolution	Fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du DPS (à un niveau au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximum de 10 %)	Dans la limite de 5 % du capital par période de 12 mois	Dans la limite du plafond de 1,125 milliard d'euros prévu par les 23 ^e et 24 ^e résolutions Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 28 ^e résolution	Limiter les autorisations d'émission avec maintien ou suppression du DPS en conséquence de l'adoption des 22 ^e à 26 ^e résolutions	Montant nominal d'augmentation de capital réalisée en vertu des 22 ^e à 26 ^e résolutions : ● 3,75 milliards d'euros		Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 29 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	Montant nominal de 5 milliards d'euros	Indépendant du montant des titres de créance prévus aux 22 ^e à 26 ^e résolutions. Pour une durée de 26 mois	Aucune

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Plafonds globaux, durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 22/05/2012 30 ^e résolution	Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes et autres, que ce soit par élévation du montant nominal des actions ordinaires existantes ou attribution gratuite d'actions nouvelles ordinaires, ou encore par la combinaison des deux procédés	Montant nominal maximum : ● 1 milliard d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 31 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne entreprise	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 200 millions d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds d'augmentation de capital Pour une durée de 26 mois	Aucune
Assemblée générale du 22/05/2012 32 ^e résolution	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée à Crédit Agricole International Employees	Montant nominal d'augmentation de capital : ● 50 millions d'euros	Autonome et distinct des autres plafonds d'augmentation de capital Pour une durée de 18 mois	Aucune